

La congrégation cistercienne de l'Immaculée Conception

(suite)

Une nouvelle Observance cistercienne

La restauration de la vie monastique à Sénanque fut exigeante. Les nouveaux habitants, à commencer par le supérieur lui-même, avaient tout à apprendre de la vie monastique cistercienne. La pauvreté matérielle se faisait rudement sentir, le monastère était à restaurer et surtout les membres de la communauté devaient être formés à la vie monastique.

Le fondateur voulut être rattaché à l'ordre de Cîteaux. La nouvelle famille fut affiliée, en 1858, à la congrégation Saint-Bernard d'Italie et, par le fait même, à l'Ordre, l'abbé président de cette congrégation étant aussi abbé général de Cîteaux.

Cependant le supérieur de Sénanque avait bien l'intention de garder ce qui était l'une de ses principales intuitions :

« Établir un genre de vie qui ne pût ni rebuter les faibles ni attirer les lâches. On ne trouve dans ces constitutions aucune de ces austérités qui épouvantent la nature : ni jeûne, ni veille, ni abstinence perpétuelle, ni instrument de pénitence. On n'y trouve non plus rien qui flatte cette même

nature : ni relâchement, ni délicatesse, ni jouissance sensuelle... Si j'avais établi les austérités et les pénitences de notre sainte règle, notre vie aurait été celle de La Trappe et dès lors nul but particulier dans notre Institution. Si j'avais établi une règle commode et relâchée, sans pénitence aucune, notre vie n'aurait pas été une vie religieuse, ni conforme aux conseils évangéliques.¹»

Le père Barnouin désire suivre « *la Règle du glorieux père Benoît, le livre des Us de Cîteaux, la Charte de charité de saint Étienne, en un mot tout ce qui se pratique dans l'Ordre*² ». Et d'ajouter : « *Nous prétendons rester fidèles à l'esprit essentiel de Cîteaux et pratiquer à son exemple les grandes vertus religieuses, comme le silence, l'obéissance, la pauvreté, l'éloignement du monde, l'esprit de mortification et de prière*³ ».

Dans un autre document concernant l'observance de Sénanque, le fondateur déclare : « *Comme les moines de la congrégation sont tenus de vaquer au travail des mains, aux études, au chœur et aux autres exercices sacrés, ils garderont une véritable solitude. Ils ne pourront assumer ni travail paroissial, ni d'office de prédication, ni direction de moniales et de sœurs même de leur propre institut. Ils vaqueront régulièrement le matin aux études sacrées, l'après-midi au travail des mains*⁴ ».

Le 24 août 1867, la famille de Sénanque, qui compte alors plusieurs maisons, est érigée en congrégation.

Cependant des différences importantes demeuraient entre la nouvelle fondation et la congrégation de Saint-Bernard d'Italie. Une

1. Avant-propos dans le texte des constitutions présenté à la Sacrée Congrégation des Évêques et Réguliers en 1857 et 1861. Mémoire de maîtrise de B. N. AUBERTIN, *Analecta Cisterciensia*, 1988, p. 243.

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*

4. *Ibid.* Document dit « *Des douze articles* » : Article 9.

lettre du prieur de Fontfroide, le père Jean, en témoigne : « *Nous sommes une observance à part, et en fait distincte de celle d'Italie. (...) Notre supplique ne vise pas à nous soustraire à cette dépendance mais à sauver l'observance*⁵ ».

Le 12 mars 1892 un décret du pape Léon XIII accordait à la congrégation de Sénanque l'approbation définitive de ses constitutions.

Dom Barnouin était mort le 8 juin 1888. Il avait donné et mis en œuvre les axes principaux de la vie monastique tels qu'il les avait pressentis : la prière, la solitude et le travail. L'orientation contemplative était donc première et exclusive, l'eucharistie et la prière pour les âmes du purgatoire ayant une place prépondérante dans la vie de la congrégation.

L'intention du fondateur avait été « *de faire revivre l'observance adoucie des anciens cisterciens français d'avant la Révolution, compatible avec les santés moyennes, sans les austérités de la réforme de Rancé, accusées encore au temps de la Révolution par l'abbé de Lestrange*⁶ ».

Il avait été soutenu et encouragé dans sa démarche par l'archevêque d'Avignon, Monseigneur Debelay, et par Dom Orsise puis par Dom Bonaventure, abbés d'Aiguebelle.

L'ère des fondations

Sénanque avait eu un développement rapide avec l'arrivée de nombreuses vocations ce qui permettait d'envisager de nouvelles fondations.

5. *Ibid.* Lettre du prieur de Fontfroide au secrétaire de la Sacrée Congrégation en date du 7 janvier 1873.

6. Dom Guy-Marie OURY, *Dom Marie-Bernard Barnouin*, C.L.D., 1983, p. 74.

Ce fut d'abord en 1858 la reprise de l'abbaye de Fontfroide au diocèse de Carcassonne. Puis celle d'Hautecombe en 1864. L'année précédente le père Barnouin envoyait des moines repeupler le monastère de la Garde-Dieu sur le diocèse de Montauban, mais en janvier 1865, les moines en furent expulsés. En 1864 fut ouvert Ségrès près de Riez en Haute-Provence.

Malgré les réserves des débuts, des moniales furent accueillies. La première fondation se situait à Salagon en 1865. L'année suivante, les sœurs devenant plus nombreuses, l'ouverture d'une autre maison fut décidée : Reillane. En 1872 les deux communautés étaient réunies en ce prieuré de moniales.

Le 27 octobre 1869, à la joie de tous, l'antique abbaye de Lérins recouvrait la vie monastique ; trois années plus tard le père Barnouin transférait le siège de la congrégation sur l'île des saints.

Les lois du début du XX^e siècle portèrent un rude coup à la vie de la congrégation. Seuls les monastères de Lérins, d'Hautecombe et celui des moniales furent épargnés.

En 1932, Lérins fonda au Canada le monastère de Rougemont (Province du Québec) et en 1934 le monastère de My-Ca au Vietnam.

La crise des vocations des dernières décennies imposa la fermeture de toutes les maisons françaises à l'exception de Lérins qui retrouva une vigueur nouvelle dans les années 1975-1985.

Le présent

À l'aube du XXI^e siècle notre congrégation se compose de six monastères situés en Europe, en Amérique et en Asie.

L'abbaye Notre-Dame de Lérins est le siège de l'abbé président avec ses trois maisons dépendantes : My - Ca au Vietnam, Sénanque en France et la plus récente de nos fondations, Notre-Dame-de-l'Annonciation en Italie.

L'abbaye Notre-Dame-de-Nazareth au Québec et l'abbaye Notre-Dame-de-la-Paix à Castagniers près de Nice complètent notre congrégation monastique.

Les dernières constitutions de la congrégation cistercienne de l'Immaculée Conception nous rappellent la devise que Dom Barnouin a laissée à sa famille monastique : « *Notre vie est cachée en Dieu avec Jésus et Marie.* » ■

Frère Jean-Marie GERVAIS
Abbaye de Sénanque

Bibliographie :

- B.N. AUBERTIN, *L'approbation des constitutions de la congrégation cistercienne de l'Immaculée Conception de Sénanque. La reconnaissance d'une Observance (1854-1892)*, dans *Analecta Cisterciensia*, Rome, 1988.
- É. CAPELLE, *Le père Jean, abbé de Fontfroide (1815-1895)*, Paris, 1903.
- Monseigneur REDON, *Le révérendissime Dom Marie-Bernard, fondateur et premier vicaire général des cisterciens de Sénanque*, Lérins, 1904.
- Dom Guy-Marie OURY, *Dom Marie-Bernard Barnouin, restaurateur des abbayes de Sénanque et de Lérins*, Chambray-lès-Tours, 1983.